

L'ouverture de parapluie du TPG

Nous avons fait quelques réunions à la trésorerie générale, où vint mon conseil de gestion, pour donner les éléments positifs, après avoir gagné en première instance

Rien ne laissa transpirer dans les comportements affables de nos interlocuteurs que nous n'étions pas en odeur de sainteté.

Nous avons rencontré le trésorier-payeur général à plusieurs reprises.

Une fois il laissa filtrer une phrase sibylline dont je ne comprendrais la portée que plus tard :

« il y a des licenciements, donc je ne peux approuver ».

Evidemment qu'il y avait des licenciements puisque nous étions éjectés d'une façon telle que nous allions en justice pour ça.

Nous en étions les premières victimes, mais ça n'entraînait pas dans les conceptions économiques des hauts fonctionnaires.

Pour la Région, ce genre de problème était une péripétie à régler selon ses habitudes : en cas de licenciements, quels qu'en soient les causes, même traitement pour les gens sans appuis en haut lieu » :

- On cassait l'entreprise : on chargerait au besoin le dirigeant de tous les maux,
- on n'abordait pas les circonstances réelles des problèmes de l'entreprise à savoir une éviction brutale par le donneur d'ordre, pour ne surtout pas mécontenter en haut lieu en faisant ressortir l'existence et les actions du donneur d'ordre,
- on laissait la préfecture se charger de faire passer dans la presse quelques annonces pour évoquer succinctement le reclassement au mieux du personnel ouvrier, en laissant toute la responsabilité de la casse au dirigeant, forcément mauvais, bouc émissaire idéal.

Au passage, le contexte particulier de l'entreprise reprise par ses salariés quinze ans avant et dont 50% du capital était entre les mains de 49 salariés n'entra absolument pas en ligne de compte et ne fût jamais signalé : ça n'existait pas

Ni sa réussite durant 15 ans, repassant son effectif descendu à 60, à 130 salariés, ni les aides individuelles du départ ACCRE qui avaient été intégralement remboursées aux

actionnaires ouvriers, tout en les maintenant au capital de l'entreprise au même niveau.

J'eus l'occasion de comprendre que les politiciens régionaux ne voulaient pas s'intéresser à cette affaire.

Le colloque régional en présence de la Secrétaire d'Etat aux PME au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation

Invité à une réunion régionale à laquelle assisterait la secrétaire d'Etat aux PME, par ailleurs cacique du parti politique ayant gagné les élections de 1997, je décidai de profiter de l'occasion pour lui remettre en main propre une synthèse de ce que nous subissions, à savoir la rupture brutale subie par une PMI locale ayant des ouvrières dans la moitié du capital social par un donneur d'ordre national vendu depuis peu à un fond de pension pratiquant les licenciement boursiers pour la première fois. En principe, avec cet ensemble de faits, un cacique du parti socialiste en poste au gouvernement se devrait manifester un intérêt minimum.

Je m'approchai d'elle au buffet suivant la réunion, et lui adressai la parole le plus onctueusement possible, pour ne pas risquer d'être taxé d'outrecuidance.

J'exposai le plus succinctement et clairement possible notre situation.

Et je sentis au regard torve et sans aménité qu'elle me lança son désintérêt complet pour cette cause. Elle me demanda de remettre mes notes à son chef de cabinet qui se trouvait dans la pièce, ce que je fis.

Je tenais à ce qu'ils ne puissent pas prétendre ensuite qu'ils ignoraient tout de la situation de l'entreprise, et que si je les avais contactés, bien sûr qu'ils n'auraient pas manqué de se pencher sur le cas.

Je n'entendis jamais parler de cette personne ni de son Cabinet dont nous dépendions.

De la part d'une secrétaire d'Etat en charge des intérêts des PMI de sa région, ce qui était le cas, et d'un mouvement politique sensé défendre les travailleurs, ce qui était également le cas, l'entreprise dont la moitié du capital était entre les mains de ses travailleurs n'intéressait personne.

Sans doute qu'un des éléments du dossier ne devait pas convenir et à la lumière des événements j'incline à penser que

ma personnalité ne devait pas être étrangère à cet indifférence.

Je pense d'ailleurs que même si j'avais milité dans son parti politique, mon parcours était trop « atypique¹ » pour ne pas heurter les sentiments conservateurs.

Je fus quelque peu amusé de remarquer que par ailleurs, elle avait été très présente dans le suivi de la demande en révision d'une affaire criminelle concernant un condamné au bagne, natif de la région où se trouvait l'usine, en vain d'ailleurs, la cour de révision refusant le recours.

Comme je ne pouvais pas d'un coup de baguette magique me transformer en natif de la région, même si ma mère était originaire d'une famille figurant dans « les filiations bretonnes, d'Henri Frottier de la Messelière et disposait d'un blason, je n'avais pas le physique adéquat : trop grand, trop brun, trop « parisien ».

Une fois encore, je n'avais aucun soutien et malgré des années de réussite incontestable, l'ostracisme à mon encontre restait aussi vif.

Pétition des actionnaires au premier ministre de gauche

Comprenant que je n'obtiendrais rien sur place et que je me retrouvais dans la peau du coupable malgré le contexte, je décidai d'envoyer un courrier pétition signé des actionnaires au bureau du premier Ministre de l'époque, Lionel Jospin, pour signaler le traitement qui nous était réservé par l'administration départementale et régionale et en demander les raisons.

Le comportement des élus locaux à mon encontre

Car à aucun moment, les politiciens et élus locaux ne s'intéressèrent en aucune manière à une entreprise du textile froidement exécutée par un fond de pension et dont la moitié du capital était entre les mains des ouvrières après une reprise réussie près de quinze ans avant.

Je n'irais pas jusqu'à affirmer que la présence de quelqu'un comme moi à la tête de cette entreprise ne correspondait pas aux critères, mais je ne peux l'écarter.

Il faut dire qu'aucun des élus et politiciens, témoins du démarrage en 1985, que j'avais eu l'occasion d'approcher pour

¹ « Atypique » sera le mot que j'entendrai pour qualifier mon cas et ma personnalité. Je n'étais pas atypique, devait signifier que je n'étais pas assez « à leur goût » pour qu'on s'intéresse à mes déboires.

le dossier, et qui étaient toujours en fonction ne se manifesta : je n'eus de leur part aucun contact d'aucune sorte.

Il faut croire que cette issue très pénible et qui risquait de se terminer très mal, y compris pour moi, non seulement n'intéressait personne, mais en plus semblait en satisfaire certains, comme je le constaterai plus tard.

Le courrier au premier ministre atteint pleinement son but, car je reçus un appel du correspondant du dossier à la Trésorerie générale (en transit et qui partit ensuite), qui m'annonça que le dossier était désormais suspendu.

Au passage, il m'indiqua que je n'étais pas très diplomate dans ce courrier où je ne faisais qu'y nommer les correspondants de l'administration qui me harcelaient sans cesse, que j'appelai « votre administration », ce qui laisse supposer qu'il y avait dû y avoir des savonnages de tête, et éclaire en partie ce qui advint ensuite.

Entre temps, j'avais commencé les fabrications des nouveaux contrats de mises en place, et nous ne manquions pas d'alimentation, toutefois, il restait impératif de diminuer l'effectif car il devenait impossible de nourrir de cette manière un atelier en France de 130 personnes et je continuai de l'affirmer chaque jeudi au personnel réuni au réfectoire.

Tout le personnel gardait son sang-froid, bien que les salaires ne soient plus versés à dates régulières, comme avant.

Quant à moi, je ne prenais plus mon salaire plein (qui correspondait au salaire d'un directeur salarié et n'avait rien de mirobolant).

Et j'avais endossé en prêt personnel, la contrevalet d'une avance de fond qui n'arrivait pas, l'exécution provisoire ayant été suspendue sans que les écritures nécessaires soient conseillées, ni par l'Expert-Comptable, qui de toutes façons, se tenait à distance, ni par l'avocat

Quant au conseil de gestion, il avait disparu de la circulation après m'avoir sollicité pour lui verser 10.000€, arguant que ça ne changerait rien pour moi, mais tout pour lui. Je refusai, évidemment, tant sa démarche me parut incongrue et déplacée.

Après sa prestation lors de la conciliation, je considérais qu'il jouait un jeu bizarre et de plus, notre trésorerie ne

pouvait pas se permettre de sortir 10.000 € dans des circonstances qui pourraient m'être reprochées si ça tournait au vinaigre.

Je déclinai sa demande, sans acrimonie, en lui disant seulement que ce n'était pas possible, (surtout qu'il ne proposait rien et n'avait rien fait justifiant cette somme).

Il me laissa alors entendre qu'il arrêterait de travailler pour moi, ce qui ne changeait pas grand-chose vu son comportement. Effectivement, il disparut jusqu'au résultat de l'appel en septembre.

Mon avocat affirma pouvoir trouver quelqu'un qui le remplacerait sans problème et questionna une de ses connaissances en gestion dans sa région, qui nous indiqua un conseil dont je n'avais jamais entendu parler.